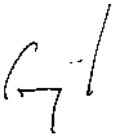




**Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

(1) N° DE DOCUMENT : **AB1491C2211**

(2)  OPERATEUR

<p>(3) <b>Nom et adresse de l'opérateur :</b> <b>AGRICONOMIE</b>  11 Route Nationale 4  <b>51320 COOLE</b></p>	<p>(4) <b>Nom et adresse de l'organisme de contrôle :</b> <b>CERTIS SAS</b> Immeuble Le Millepertuis 3, rue des Orchidées 35650 LE RHEU www.certis.com.fr FR-BIO-13</p>
<p>(5) <b>Activité(s) de l'opérateur : Distribution/Mise sur le marché</b></p>	
<p>(6) <b>Catégorie(s) de produits visée(s) à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil<sup>(*)</sup> et méthodes de production</b></p>	
<p>a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux</p>	<p>Production biologique avec une production non biologique</p>
<p>Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848* et le cas échéant, au cahier des charges français** et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement. Il est établi conformément au programme de certification en vigueur (disponible sur <a href="http://www.certis.com.fr">www.certis.com.fr</a>).          (*) Règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, et abrogeant le règlement (CE) no 834/2007 du Conseil (JO L 150 du 14.6.2018, p. 1)          (**) Cahier des charges concernant le mode de production biologique d'animaux d'élevage et complétant les dispositions du règlement UE 2018/848 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 et de ses actes secondaires homologué par arrêté du 28 décembre 2021</p>	
<p>(7) Délivré à LE RHEU, le 07/04/2022  Le Président, V. COUEPEL</p> 	<p>(8) Certificat valide du 12/04/2022 au 31/03/2024  COFRAC Accréditation N° 5-0532 Portée disponible sur : <a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a></p>

Ce certificat est la propriété de CERTIS, qui peut le suspendre ou le retirer. Il doit être restitué à CERTIS sur simple demande.  
 Ce document est à reproduire dans son intégralité. L'authenticité et la validité de ce document doivent être vérifiées auprès de CERTIS.  
 Seule la version électronique disponible au lien suivant fait foi : <https://www.certis.com.fr/Les-certificats-d-Agriculture-Biologique>



**Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

**(1) N° DE DOCUMENT : AB1491C2211**

**(2)  OPERATEUR**

<p><b>(3) Nom et adresse de l'opérateur :</b></p> <p><b>AGRICONOMIE</b></p> <p>11 Route Nationale 4</p> <p><b>51320 COOLE</b></p>	<p><b>(4) Nom et adresse de l'organisme de contrôle :</b></p> <p><b>CERTIS SAS</b></p> <p>Immeuble Le Millepertuis 3, rue des Orchidées 35650 LE RHEU www.certis.com.fr FR-BIO-13</p>
<p><b>Nom du produit et/ou code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848</b></p>	
Semences	Biologique
<p>Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848* et le cas échéant, au cahier des charges français** et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement. Il est établi conformément au programme de certification en vigueur (disponible sur <a href="http://www.certis.com.fr">www.certis.com.fr</a>).</p> <p>(* Règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, et abrogeant le règlement (CE) no 834/2007 du Conseil (JO L 150 du 14.6.2018, p. 1)</p> <p>(**) Cahier des charges concernant le mode de production biologique d'animaux d'élevage et complétant les dispositions du règlement UE 2018/848 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 et de ses actes secondaires homologué par arrêté du 28 décembre 2021</p>	
<p><b>(7) Délivré à LE RHEU, le 07/04/2022</b></p> <p>Le Président, V. COUEPEL</p> 	<p><b>(8) Certificat valide du 12/04/2022 au 31/03/2024</b></p> <p>COFRAC</p> <p>Accréditation N° 5-0532</p> <p>Portée disponible sur : <a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a></p>

Ce certificat est la propriété de CERTIS, qui peut le suspendre ou le retirer. Il doit être restitué à CERTIS sur simple demande.  
Ce document est à reproduire dans son intégralité. L'authenticité et la validité de ce document doivent être vérifiées auprès de CERTIS.  
Seule la version électronique disponible au lien suivant fait foi : <https://www.certis.com.fr/les-certificats-d-agriculture-biologique>